

*Questions orales*

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international):** Monsieur le Président, je remercie le ministre de s'intéresser à ce grave problème commercial. Depuis de nombreux mois, mon ministère et moi avons négocié à tous les niveaux avec la Communauté économique européenne en vue de parvenir à une entente qui nous semblerait raisonnable du point de vue tant des intérêts du Canada que de ceux de nos producteurs de papier journal. Grâce à ce marché, les producteurs créent de nombreux emplois surtout dans les provinces de l'Atlantique et dans l'est du Québec.

Malheureusement, la Communauté économique européenne n'a pas pu présenter de proposition acceptable. Étant donné les circonstances, je me suis adressé au GATT pour demander que nos droits soient protégés. Notre cause sera exposée dans tous les détails à un groupe du GATT qui jouera le rôle d'arbitre.

En fait, la CEE a établi un quota provisoire de 500,000 tonnes. Cela ne veut pas dire que nous ne pourrions pas exporter davantage ou qu'il n'y aura pas moyen de s'entendre au-delà de cette quantité. Toutefois, comme on n'a pas pu me fournir de chiffre acceptable, j'ai décidé d'intervenir pour protéger les intérêts du Canada.

• (1140)

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur le Président, je voudrais savoir ce que le ministre a fait pour veiller à ce que le GATT règle rapidement cette question. Cela crée beaucoup d'incertitude. Il n'ignore pas que nous expédions plus de 500,000 tonnes de papier journal vers l'Europe et que l'industrie ne peut pas absorber la taxe à l'importation de 10.5 p. 100 qui a été proposée. Je demande également au ministre ce qui l'a amené à intervenir? Comment se fait-il que nous ne savions pas ce qui se préparait et que nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour empêcher cela?

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international):** Monsieur le Président, je tiens à dire au député que s'il avait suivi cette question de près et était resté en contact avec les syndicats et les entreprises visés ou encore avec mon ministère, il saurait que nous étions au courant de ce qui se préparait et que nous avons essayé par tous les moyens, en négociant pendant une longue période, de conclure une entente avec les Européens. En fait, nous pensions être en voie de réussir. Malheureusement, les Européens ont fait machine arrière. A voir la façon dont procède la CEE à certains égards, j'ai l'impression qu'elle doit obtenir l'accord de tous ses membres et que c'est son plus petit commun dénominateur, si vous voulez, qui l'empêche peut-être de conclure une entente raisonnable.

Quoi qu'il en soit, nous devons surtout cette situation au fait que la CEE a conclu un accord commercial avec les pays scandinaves qui jouissent maintenant de conditions spéciales pour

écouler leur papier journal sur le marché européen. Les producteurs européens qui demandaient une limitation de la quantité de papier journal que nous pouvions exporter en franchise chez eux étaient d'accord pour fermer la porte aux producteurs étrangers. En tant que plus gros fournisseur non européen le Canada est le pays le plus touché par cette mesure. Nous devons absolument exporter plus de 500,000 tonnes vers l'Europe et je suis certain que nous pourrions le faire cette année. Je suis également convaincu que notre position sera défendue au GATT.

\* \* \*

## L'EMPLOI

## L'ASSISTÉ PUBLIC—LE REFUS D'UN EMPLOI SUBVENTIONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances ou au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ils peuvent y répondre tous les deux si cela leur chante. J'aimerais bien qu'ils m'expliquent pourquoi une personne qui a épuisé ses prestations d'assurance-chômage et qui a abouti à l'assistance publique ne peut pas occuper un emploi subventionné? Pourquoi une personne qui vit de l'assistance publique n'a pas autant de chance auprès d'un employeur qui bénéficie de subventions salariales qu'une autre qui reçoit des prestations d'assurance-chômage?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, il faudrait que j'en sache un tout petit peu plus pour pouvoir répondre au député. S'il s'agit d'un cas en particulier, je ne demande pas mieux que de voir ce qu'il en est. S'il parle des critères propres à certains programmes, je voudrais d'abord qu'il me dise lequel.

## LE CAS D'UNE PERSONNE DE WINDSOR

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, la direction de l'emploi du ministère, à Windsor, n'a pas permis à un concierge qui vit de l'assistance publique de postuler un emploi subventionné parce que celui-ci avait épuisé ses prestations d'assurance-chômage en novembre de l'année dernière après avoir travaillé huit ans et demie dans son métier. On lui a dit qu'il n'y avait pas droit puisqu'il vivait de l'assistance publique. Comment se fait-il qu'une personne qui vit de l'assistance publique parce qu'elle a épuisé toutes ses prestations de chômage ne puisse pas postuler un emploi?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, j'ai bien l'impression qu'on fait de la sélection ou qu'on déforme les règlements. Je ne prétends pas que ce soit nécessairement le cas.

**M. Riis:** C'est votre programme.